

Membres en exercice : 15	
Présents	8
Votants	10
Procuration	2
Abstention	0
Exprimés	10
Pour	6
Contre	4

L'an deux mil vingt quatre, le mardi 24 septembre 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Denis PINSAC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 17 septembre 2024

Présents : Denis PINSAC, Michèle LAQUIEZE, André ALRIVIE, Philippe MAZEYRIE, Eliane NISSOU, Alain LEGROS, Régine VERT, Nathalie LESTRADE

Représentés : Sébastien SOULIE représenté par Eliane NISSOU, Patrick NOAILHAC représenté par Philippe MAZEYRIE

Secrétaire de séance : Philippe MAZEYRIE

38. 2024

Objet : Personnel communal : mise à jour du tableau des emplois, suppression et création de postes au 01 janvier 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°14b.2015 du Conseil Municipal en date du 12 03 2015 concernant la détermination des taux de promotion,

Vu la délibération n°31.2024 du Conseil Municipal en date du 09 juillet 2024 concernant la dernière mise à jour du tableau des emplois,

Vu l'arrêté n°52.2021 en date du 31 mai 2021 portant sur l'établissement des lignes directrices de gestion,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du **17 septembre 2024**,

Vu l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne,

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal, pour répondre aux nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le dernier tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 09 juillet 2024, Monsieur le Maire propose à l'assemblée pour une bonne organisation ainsi que pour répondre aux nécessités des services :

A compter du 01 janvier 2025 :

la **suppression** d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet,

la **suppression** d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet (au titre de l'article 3.3.3 (22h/hebdomadaire) ,

la **création** d'un poste d'attaché à temps complet.

Le tableau des emplois est alors modifié comme suit :

A compter du 01 janvier 2025 :

Fillière **TECHNIQUE**

Cadre d'emploi **ADJOINT TECHNIQUE**

Grade **ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL À TEMPS NON COMPLET**

(AU TITRE DE L'ARTICLE 3.3.3 – 22H/HEBDOMADAIRE)

ancien effectif : 1 nouvel effectif : 0

Date de transmission de l'acte: 30/09/2024

Date de réception de l'AR: 30/09/2024

019-211900709-2024038D-DE

A G E D I

Filière **ADMINISTRATIVE**
Cadre d'emploi **REDACTEUR**
Grade **REDACTEUR 2EME CLASSE PRINCIPAL A TEMPS COMPLET**
ancien effectif : 1 nouvel effectif : 0

Filière **ADMINISTRATIVE**
Cadre d'emploi **ATTACHE**
Grade **ATTACHE A TEMPS COMPLET**
ancien effectif : 0 nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal accepte à 6 voix pour et 4 voix contre, le tableau des emplois ainsi modifié.

Tableau des Emplois au 01 janvier 2025		
FILIERE ADMINISTRATIVE		
ATTACHE	1	Temps complet (35h00 hebdo)
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	Temps complet (35h00 hebdo)
REDACTEUR	1	Temps complet (35h00 hebdo)
FILIERE TECHNIQUE		
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	3	Temps complet (35h00 hebdo)
ADJOINT TECHNIQUE	1	Temps complet (35h00 hebdo)
ADJOINT TECHNIQUE	1	Temps non complet (28h00 hebdo)
ADJOINT TECHNIQUE	1	Temps non complet (18h00 hebdo)
ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	1	Temps non complet (17h00 hebdo)

Le poste de rédacteur principal de 1ère classe sera supprimé après saisine du Comité Social Territorial.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre les signatures, pour expédition conforme certifié exécutoire
Compte tenu de la publication le 24/09/2024
et de la transmission en Préfecture.

Atillac, le 24 septembre 2024.
Le Maire, Denis PINSAC.



Date de transmission de l'acte: 30/09/2024
Date de reception de l'AR: 30/09/2024
019-211900709-2024038D-DE
A G E D I